

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Six du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE KMARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Ghislaine GISORS – Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donner à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – MM. Solaire COCO (excusé ; pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mme Christiane GANE – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2017
-
OFFICE DE TOURISME**

CM-2018-3S-DAF-32

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération CM-2016-9S-DAF-90 du 22 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017 de l'Office de tourisme ;

Considérant que le Conseil doit se prononcer avant le 1^{er} juillet de l'année N+1, sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures, avec le compte administratif ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 de l'office de tourisme du Gosier, selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affecté à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la clôture du compte de gestion 2017	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes	Résultat de clôture compte administratif : exercice 2017
Investissement	15 561,34 €	-	15 851,34 €	15 851,34 €	-	-	15 851,34 €
Fonctionnement	35 623,51 €	290,00 €	33 577,99 €	33 577,99 €	-	-	33 577,99 €
TOTAL	51 184,85 €	290,00 €	49 429,33 €	49 429,33 €	-	-	49 429,33 €

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
09 JUIL. 2018
Et publication ou notification le
09 JUIL. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 juin 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint


- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2017 de l'Office de Tourisme

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2018

Numéro de l'acte : CM20183SDAF32 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180626-CM20183SDAF32-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)